



Validite d'une creance credirec

Par **parys**, le 12/12/2010 à 20:02

Bonjour,

j'ai recu l'année derniere plusieurs courriers et j'ai ete harcele par telephone pour une dette credirec dont je n'ai aucun souvenir 1096€ au nom de mon nom d'epouse , j'ai divorcé depuis 1992 et repris depuis mon nom de jeune fille , je n'ai pas repondu.

je recois aujourd'hui un courrier d'huissier à mon ancien nom d'epouse associe à mon nom de jeune fille avec pour ref seulement des chiffres .

Que dois je faire, je n'ai pas de souvenir de pret à credirec , j'ai demenagé depuis 9 ans et n'avais recu aucun courrier avt l'année derniere me reclamant cette somme à ma nouvelle adresse?

dans le cas où je devrais vraiment cette somme , est elle toujours valide?

Merci pour votre réponse
cordialement

Par **Marion2**, le 12/12/2010 à 20:32

Bonsoir,

CREDIREC est une société de recouvrement et non un organisme de crédit.

Il semblerait que votre dette soit prescrite.

Vous envoyez un courrier recommandé AR à CREDIREC leur demandant copie du titre exécutoire.

San titre exécutoire, il ne peuvent rien contre vous.

Ce genre de société harcèle, essaie d'intimider les personnes et vont même jusqu'à informer l'employeur, les voisins de votre soi-disant dette.

Si vous ne recevez pas copie du titre exécutoire et que CREDIREC continue à vous téléphoner ou à vous envoyer des courriers, faites une nouvelle lettre recommandée AR en les mettant en demeure d'arrêter de vous harceler sous peine de déposer une plainte pour harcèlement à leur encontre.

Vous lirez sur ce forum beaucoup de témoignages sur CREDIREC et autres sociétés de recouvrement.

Bon courage.

Par **parys**, le **13/12/2010** à **09:18**

BONJOUR,

Je suis agreablement surprise de la rapidité de votre reponse et de votre implication pour les difficultees des autres, .Je vous remercie pour votre aide.

Dois je faire cette reponse à l'huissier compte tenu que je n'ai plus de courrier de credilec depuis pres d'un an?ou à credilec?

Très cordialement

Par **mimi493**, le **13/12/2010** à **09:27**

L'adresse de l'huissier est-elle dans votre département ?
Est-ce que l'envoi contient un titre exécutoire ?

A tous les coups, c'est un huissier qui abuse de sa charge en faisant du recouvrement AMIABLE tout en utilisant l'aura de sa fonction pour faire peur (genre, je mets du papier bleu parce que dans l'imaginaire collective, si c'est du papier bleu c'est que c'est officiel)

Tant que

- ce n'est pas en LRAR
- ou qu'il n'y a pas un titre exécutoire, que ce n'est pas une assignation ignorez, purement et simplement, pas la peine de répondre.

Par **parys**, le **13/12/2010** à **18:27**

Effectivement l'adresse de l'huissier n'est pas dans le departement, il n'y a pas non plus de copie de titre executoire . c'est du papier blanc avec une en tête d'huissier et ils l'ont envoyé

en courrier ordinaire, donc je reponds pas
merci encore pour votre reponse